

Informations complémentaires pour l'inscription

Vous trouverez dans les liens ci-dessus les dossiers d'inscription des différentes voies d'accès au **CQP Animateur d'Athlétisme** ainsi que des fiches pour vous aider à remplir ces derniers.

Les dossiers doivent être imprimés, remplis manuscrits et être retournés avec l'ensemble des pièces demandées (attestations, documents etc...) impérativement à la FFA pour le **17 février** (cachet de la poste faisant foi).

Pour vous inscrire, vous devez être titulaire du PSC 1 (diplôme de secourisme), vous pouvez dès maintenant obtenir ce diplôme auprès du SDISS, de la croix rouge, de la protection civile, voir CDOS de votre département. Il est également indispensable que vous soyez en charge d'un groupe d'encadrement en athlétisme correspondant à l'option et au diplôme choisi dans une structure sur la saison de votre inscription.

Dès lors que votre dossier de formation sera reçu complet et validé à la FFA vous en serez avertis et vous serez invités à prendre rapidement contact avec le cadre technique régional placé auprès de votre ligue et convenir avec lui d'un rendez-vous pour effectuer votre entretien de positionnement qui aura lieu à la ligue d'athlétisme de votre région ou au choix du cadre. (15 à 30 minutes)

A la suite de cet entretien, soit votre inscription sera confirmée, soit si vous n'êtes pas retenus, votre dossier vous sera renvoyé ainsi que le paiement de la formule choisie. Les candidats retenus seront convoqués sur les sites de formation qu'ils ont choisis (attention en cas de manque de candidats, il pourra vous être proposé une date et un lieu différents, dans ce cas vous pourrez refuser et annuler votre inscription jusqu'à 7 jours avant le début de la formation proposé). Il vous sera délivré un livret de formation qui sera valable 5 ans et qui sera le document officiel de votre engagement en formation CQP. Il sera rempli tout au long de votre formation par un cadre habilité.

A la suite de l'ensemble de la formation (toute absence devra être dûment justifiée) vous serez convoqué à l'examen final. Qui se déroulera soit dans votre zone d'inscription, soit sur un site national choisi en fonction du nombre et de l'origine des candidats. Vous serez quoiqu'il en soit convoqué officiellement.

Si c'est un dossier VAE, la recevabilité ou non de votre dossier vous sera spécifiée avant le 15 mars. Ensuite vous devrez renvoyer la partie validation remplie avec la description de 2 expériences démontrant votre maîtrise des compétences validées par le diplôme avant le 2 mai. Une commission d'experts fédéraux examinera les dossiers VAE. Tout comme les résultats de l'examen, c'est un jury officiel qui validera les obtentions.

Dans tous les cas, toute annulation qui interviendrait moins de 72 heures avant le début de la formation prévue de donnera lieu à **aucun remboursement** de la part de la FFA.

Suite à la tenue du jury final, vous recevrez votre certificat validé par la FFA ou si vous obtenez des blocs de compétences sans pour autant valider le diplôme complet, un courrier mentionnant les blocs validés. Vous pourrez dans ce cas vous présenter à la session suivante pour valider les Blocs manquant.